

Cour d'Appel de Paris  
Tribunal judiciaire de Paris  
13e chambre correctionnelle

Jugement prononcé le : /2024

N° minute :  
N° parquet

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Paris le R  
DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

**Composé de :**

**Président :**  
Thierry DONARD, 1er vice-président adjoint,

**Assesseurs :**  
Mathilde VIEILLARD, juge,  
Stéphanie VIAUD, juge,

Assistés de Clément MENGUY, greffier,

en présence de Arnaud FENEYROU, vice-procureur de la République,

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

**PARTIE CIVILE :**

non comparant représenté avec mandat par Maître avocat au  
barreau de PARIS, substitué par avocat au barreau de PARIS,

**ET**

**PRÉVENU :**

N  
né  
de  
N  
Si  
Situation professionnelle : cadre financier

### SUR L'ACTION PUBLIQUE :

Le conseil de a déposé des conclusions tendant à faire constater la nullité des opérations de prélèvements sanitaires et sollicite leur annulation.

Il convient de faire droit à la nullité tirée du motif